

## **RENSEIGNEMENTS AU CANDIDAT POUR L'EXAMEN POUR LE CERTIFICAT RESTREINT EN CONNEXION D'APPAREILLAGE (RCA)**

**AVIS : LE PRÉSENT DOCUMENT EST PUBLIÉ À TITRE INDICATIF.  
LES NORMES, PROCÉDURES ET EXAMENS SONT MODIFIÉS OCCASIONNELLEMENT.  
DES RENSEIGNEMENTS SUPPLÉMENTAIRES SONT DISPONIBLES AUPRÈS DE VOTRE AGENTE OU  
AGENT DE QUALIFICATION OU  
DU CENTRE ADMINISTRATIF DE LA QUALIFICATION PROFESSIONNELLE  
OU SUR LE SITE EMPLOIQUEBEC.NET**

### **CERTIFICAT RESTREINT EN CONNEXION D'APPAREILLAGE**

#### **1. CONTENU DE L'EXAMEN**

L'examen de qualification professionnelle porte sur l'élément de qualification et les tâches décrits dans le guide d'apprentissage, soit :

Élément de qualification :

- Effectuer les déconnexions et les connexions d'appareillage

L'examen vérifie la bonne compréhension des tâches ainsi que les connaissances nécessaires pour les réaliser.

Tâches :

- Préparer les travaux
- Déconnecter les appareils
- Préparer la connexion
- Procéder à la déconnexion
- Communiquer les données du travail exécuté

## 2. CARACTÉRISTIQUES DE L'EXAMEN

Durée : 3 heures

Nombre de questions : 40 à 50

Note de passage : 60 %

Langue : français ou anglais

Le matériel et la documentation permis ainsi qu'une calculatrice seront à votre disposition

Aucun cellulaire ou téléavertisseur (paget) ne sera admis dans la salle d'examen

Aucun lexique ne sera remis lors de la passation de l'examen

## 3. PRÉPARATION À L'EXAMEN

Votre apprentissage, tel que détaillé dans le guide, et les activités de formation fortement recommandées ou obligatoires vous préparent à l'examen.

**Le Code de construction du Québec, Chapitre V – Électricité, Code canadien de l'électricité, Première partie (vingtième édition) et modifications du Québec vous sera fourni lors de l'examen.**

Ce code peut vous aider dans la recherche de solutions. Il serait utile d'en prendre connaissance et d'en comprendre la structure car votre habileté à le consulter vous aidera à résoudre certaines questions de l'examen.

Pour plus d'information, veuillez vous référer au site [emploiquebec.net](http://emploiquebec.net)

## 4. LECTURE SUGGÉRÉE

Les documents mentionnés ci-dessous le sont à titre indicatif seulement : certaines publications peuvent n'être disponibles qu'en anglais; d'autres peuvent l'être dans une version plus récente. Cette liste n'est ni exhaustive, ni définitive.

ASSOCIATION CANADIENNE DE NORMALISATION C22.10-07 *Code de construction du Québec, Chapitre V – Électricité, Code canadien de l'électricité, Première partie (vingtième édition) et modifications du Québec, 2007* ou les versions subséquentes, s'il y a lieu.

GOUVERNEMENT DU QUÉBEC, A.S.P. CONSTRUCTION, *Code de sécurité pour les travaux de construction* (RRQ, c S-2.1, r.6), 2003 ou les versions subséquentes, s'il y a lieu.

GUIDE TECHNIQUE, La corporation des maîtres électriciens du Québec, 2007 ou les versions subséquentes, s'il y a lieu.

WILDI, Théodore et SYBILLE, Gilbert, *Électrotechnique* 4<sup>e</sup> édition, Les Presses de l'Université Laval, Québec, 2005 ou les versions subséquentes, s'il y a lieu.